ANTI PIGEON HAUTS-DE-FRANCE

RAPPORT D'IDENTIFICATION
N° ID-261103-7GSE
3 novembre 2026 · Agroalimentaire · Nord (59)


Photo transmise pour l'analyse

ESPÈCE IDENTIFIÉE

Choucas des tours

Corvus monedula

ESPÈCE PROTÉGÉE · À évaluer lors de l'audit

Confiance 96 %

Autre(s) espèce(s) possible(s) : Corneille noire

Ce que nous voyons

- Iris clair, gris-blanc, très visible
- Nuque et côtés du cou gris argenté, calotte noire
- Bec noir court et assez fin
- Petite silhouette trapue de corvidé, plumage gris anthracite
- Pattes et griffes noires

> Un seul oiseau est visible, perché sur une poutre ou une barre en bois. Il s'agit d'un choucas des tours, reconnaissable à son iris clair et à sa nuque grisée. La photo ne montre ni fientes, ni nid, ni autre trace, et le niveau d'infestation ne peut donc pas être évalué.

Identification réalisée par intelligence artificielle à partir d'une seule photo : une erreur est possible. L'espèce et son statut sont confirmés par un expert avant toute intervention.

Risques pour un site : agroalimentaire

Sécurité des denrées
La présence d'oiseaux à proximité des produits, emballages ou matières premières est un risque de contamination.

Audits qualité et hygiène
La maîtrise des nuisibles fait partie des prérequis d'hygiène du plan HACCP : une présence d'oiseaux non traitée peut être relevée en audit.

Nids et parasites
Les nids attirent insectes et parasites, à éloigner des zones de production et de stockage.

Bâtiment
Ventilations, gouttières et toitures encrassées par les fientes et les nids.

Risques généraux pour ce type de site, à confirmer lors de l'audit.

Cadre réglementaire

ESPÈCE PROTÉGÉE

Le choucas des tours est une espèce protégée sur tout le territoire métropolitain. Il n'est ni chassable ni classé parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le Nord. Vous ne pouvez donc pas le détruire, ni détruire ses nids, sans autorisation.

CONDITIONS D'INTERVENTION
Sont interdits en tout temps : la destruction ou l'enlèvement des œufs, des nids et des oiseaux, leur perturbation intentionnelle et l'altération des sites de reproduction. Seule une dérogation préfectorale, après avis du CNPN et sans autre solution satisfaisante, permet d'intervenir.

NORD (59)
Aucune disposition particulière trouvée pour ce département. L'arrêté préfectoral ESOD du Nord (16/06/2026, période 2026-2027) ne retient pas le choucas des tours : aucune destruction n'y est ouverte.

Source : Article 3 - Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
Texte consolidé · 2026-10-22 · consultée le 03/11/2026
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030942147

Source : Prolifération des choucas des tours dans le midi de la France (réponse du Ministère de l'écologie)
Réponse ministérielle · 2015-12-03 · consultée le 03/11/2026
https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151018098.html

Source : AP relatif au classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et aux modalités de leur destruction dans le département du Nord pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 du 16 06 2026
Arrêté préfectoral · 2026-06-19 · consultée le 03/11/2026
https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Nature-biodiversite/Consultations/Les-consultations-en-cours/AP-classement-ESOD-et-modalites-de-leur-destruction-dans-le-Nord-1er-07-26-au-30-06-27-du-16-06-26

Source : Demandes de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) - Les services de l'État dans le Nord
Fiche officielle · 2026-06-19 · consultée le 03/11/2026
https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Nature-et-biodiversite/Chasse/Demandes-de-destruction-des-especes-susceptibles-d-occasionner-des-degats-ESOD

Statut recherché automatiquement par intelligence artificielle dans des sources officielles : une erreur ou un texte non à jour reste possible. Consultez les sources citées.

Bon à savoir

— Espèce protégée : n'intervenez pas vous-même sur les oiseaux, les nids ou les œufs. Le choix de la méthode revient à l'expert, dans le cadre réglementaire.
— Le choix des solutions (exclusion, effarouchement, nettoyage…) est fait par l'expert après visite du site.

Pourquoi choisir Anti Pigeon Hauts-de-France

Audit et devis gratuits
Sans engagement. À partir de 190 € HT ; le prix final dépend de la surface, de l'accès et de la solution.

Rapport photo avant / après
Remis après chaque intervention, exploitable en audit HACCP.

03 79 59 01 12

Audit et devis gratuits · sans engagement